

# GRAND ORIENT DE FRANCE

## Nos valeurs

Le Grand Orient de France s'est doté d'une Constitution, dont l'Article 1 rappelle les valeurs de la Franc-maçonnerie :

« La Franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. Elle a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience. Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. Elle attache une importance fondamentale à la laïcité. Elle a pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.* »

### *Liberté, Égalité, Fraternité et Citoyenneté*

Le Grand Orient de France, défenseur vigilant de l'idéal républicain, est fidèle aux principes contenus dans sa devise qui est aussi celle de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il prône l'éthique, le civisme, la responsabilité, la solidarité, le respect des autres, la tolérance mutuelle et la liberté de conscience qui constituent les clés pour réaliser une communauté de citoyens.

Du triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité » découlent de nombreux engagements pour les Francs-maçons du Grand Orient de France.

### *Démocratie*

La France fonctionne selon le système politique de la démocratie représentative, conformément aux principes fondateurs de la République. Le Grand Orient de France, historiquement lié à ces principes, considère qu'ils ne doivent être détournés de leur sens par quiconque, individu ou groupe. Le Grand Orient de France s'applique à lui-même une gouvernance démocratique.

### *Laïcité*

Le Grand Orient de France attache une importance fondamentale à la laïcité telle qu'elle a été notamment instaurée par la loi de 1905 et condamne toute ingérence religieuse dans la conduite des affaires de l'État, que ce soit par les autorités religieuses ou par les élus de la République.

La laïcité permet à tous et toutes de disposer d'un espace public commun au sein duquel chaque individu peut vivre librement selon ses convictions philosophiques ou spirituelles, à condition qu'il n'y ait pas de trouble à l'ordre public. La laïcité est un principe constitutionnel et un idéal émancipateur fondé sur :

- la liberté absolue de conscience ;
- la séparation des Églises et de l'État ;
- l'égalité de toutes les options spirituelles ;
- l'universalité de la loi commune : égalité de tous devant la loi ;
- la recherche de l'émancipation de l'individu et la formation du citoyen grâce à l'école laïque, gratuite pour tous ;

## Solidarité

La notion de solidarité est souvent rapprochée du principe de Fraternité cher à la maçonnerie. Tout Franc-maçon a un devoir de solidarité envers les autres membres de l'obédience mais aussi envers l'humanité en général.

## Solidarité sociale

Face aux défis posés par les inégalités, le Grand Orient de France travaille à construire de nouvelles solidarités. Le Grand Orient de France revendique par exemple la prise en charge dans un système de solidarité défini par l'État, excluant le recours à l'assurance privée, de l'aide à l'autonomie définie selon l'appellation du « 5<sup>ème</sup> risque ».

Il étudie également l'intérêt et la mise en œuvre d'un revenu universel inconditionnel.

## Environnement

L'environnement est le bien commun de l'humanité. La dégradation de celui-ci est patente. Nous sommes au cœur de la rencontre entre un dérèglement général de ce qui fait ou défait l'équilibre des conditions de vie sur terre, le climat, et l'organisation complexe du vivant, la diversité biologique des espèces. Nous devons aujourd'hui répondre présents alors que l'humanité est confrontée à un « nouveau » défi : celui d'assurer l'avenir de l'ensemble du monde vivant et spécifiquement, la pérennité de l'humanité. D'autres modes de vie sont à penser permettant le respect de la nature.

## Dignité humaine

Le Grand Orient de France considère que les droits humains définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de décembre 1948 constituent le présent et le futur de l'humanité.

En conséquence, l'obédience interdit à ses membres d'appartenir à des partis politiques ou groupements appelant à la discrimination, la haine raciale, ou à tout groupe œuvrant à détruire ou aliéner l'être humain.

Le Grand Orient de France rappelle que l'État républicain a le devoir constitutionnel de permettre au citoyen de se nourrir, de se loger et de se soigner. « La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les moyens d'exister ».

